

ON PREND LES MÊMES... ET ON RECOMMENCE !



Bertrand Neveux,
directeur
de la rédaction.

En cette veille de réformes tous azimuts qui s'annoncent, en grande partie par voie législative, certaines sont là pour nous rappeler que des lois ne servent quasiment à rien, tellement leur application est suspendue à la publication de textes qui mettent des années à être rédigés.

Dans la filière des animaux de compagnie, nous prendrons l'exemple des arrêtés relatifs à la loi du 6 janvier... 1999 ! Mais oui, 13 ans plus tard, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) continue de solliciter un certain nombre d'acteurs, plus ou moins légitimes d'ailleurs, afin de discuter des mêmes réglementations, liées à la détention et aux activités commerciales autour des animaux domestiques.

Il faut préciser qu'en 2004, le Conseil d'Etat avait retoqué une version que plusieurs organisations professionnelles avaient dénoncée comme non conforme au droit constitutionnel. L'administration, qui

devait faire oublier son autisme dans cette version initiale, avait sauté sur l'occasion de la loi de 2008, relative une nouvelle fois aux chiens dangereux, pour relancer les consultations dans la mise en application du décret du 28 août 2008.

Alors voilà, depuis quelques mois, organisations professionnelles, scientifiques, individus et structures diverses et variées sont invités à débattre. Il serait temps, comme nous le montrons dans ce numéro⁽¹⁾, que l'Etat consulte des personnes légitimes, physiques ou morales. A lire la liste des invités, il flotte comme un air de déjà-vu. Avec certains ressortis du placard, sentant encore la naphthaline, juste déchus de leur titre d'autrefois, dans la fleur de l'âge canonique, et d'autres sortis du chapeau, sans même posséder la connaissance de ce dossier. Heureusement, au sein de la DGAL, il n'y a que des nouvelles têtes, qui n'ont donc pas à se crisper sur des positions datant de 13 ans, persistant à défendre des erreurs qu'ils ne veulent pas reconnaître.

Mais une question s'impose tout de même : que penser du calendrier ? Pourquoi mener des consultations qui pourraient être remises à plat par des nouveaux venus, dans la droite ligne de la nouvelle majorité ? Certes, certains fonctionnaires clairement déclarés PS-EELV ne se cachent pas d'utiliser ces textes pour se faire remarquer. Mais est-ce bien sérieux, 13 ans après des alternances multiples ?

Enfin, il y a ce phénomène propre à notre administration bien française, qui la porte à croire qu'elle a tout pouvoir de modifier l'état d'esprit du législateur, en proposant des dérogations multiples, afin de se dispenser de trouver une solution à plusieurs écueils d'application. La dernière en date ? Vouloir exclure les éleveurs qui pratiquent leur activité chez eux de toutes les règles sanitaires et comportementales. Cela ne s'invente pas !

1 Voir en pages 4 à 11, ainsi qu'en page 56.

Vétitude
L'INFORMATION POUR L'ENTREPRISE VÉTÉINAIRE

est édité par **Vétitude SAS**
au capital de 20 000 € - RCS Versailles 531273125
Siège social : 86, rue de Rivoli - 78950 Gambais
Tél. : 01 34 84 31 80
E-mail : contact@vetitude.fr
Site : www.vetitude.fr

Directeur de la publication et de la rédaction :
Bertrand Neveux
bneveux@vetitude.fr

Rédaction vétérinaire :

Ludivine Boiron, Christophe Bulliot, Stéphane Cluseau,
Marie-Lou Garcia-Condé, Isabelle Goujon,
Jean-Frédéric Graff, Jean-Pierre Kieffer, Laurence
Lajou, Céline Lardy, Sophie Le Dréan-Quenec'hdu,
Stefano Mason, Marie Nolf, Céline Pouzot-Navoret,
Bérangère Ravary-Plumien, France Romanetti-
Gonnard.

Rédaction :

Diane Dufour, Valérie Lecœur, Christophe
Meunier-Jacob.

**Direction artistique, maquette
et photogravure :** Pykha (www.pykha.com)

Fabrication : LabelFab

Publicité : au journal
La direction se réserve le droit de refuser toute
insertion sans avoir à justifier de sa décision.

Abonnement :

12 numéros par an. Prix au numéro : 20 € TTC
Le magazine papier seul : 234 € TTC
Les magazines papier et digital : 234 € TTC
Le magazine digital seul : 162 € TTC
E-mail : contact@vetitude.fr

Le contenu de ce magazine ne peut être reproduit
par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation
de l'éditeur et des ayants droit.

Mensuel • n°9 • Mai-Juin 2012
Dépôt légal : à la date de parution
N° ISSN : 2257-1256
N° CPPAP : 0913 T 91008
TVA intracommunautaire : FR 24531273125

Imprimé par : Imprimerie de Champagne
ZI Les Franchises, rue de l'Etoile
52200 Langres (France)